

Séance ordinaire du 2 mars 2009

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce deuxième jour de mars deux mille neuf (2 mars 2009) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Normand Papineau, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Lecture et adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Mars 2009

7. Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même les zones Cs-01 et Af-18 et agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01

8. Adoption du règlement 377-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90

9. MMQ – Réclamation dossier 81938 – Yves Babin

10. Octroi de contrat – Architectes – Hôtel de ville

11. ACSIQ – Inscription à une formation

12. ACSIQ – Congrès 2009

13. Service incendie – Démission d'un pompier

14. Premiers répondants – Augmentation de l'allocation

15. MTQ – Subvention chemin du Lac-Bourassa – Approbation des dépenses réalisées

16. Octroi de contrat – Vidange des étangs aérés

17. Appui à la RGMRM – Demande d'assistance gouvernementale pour le recyclage

18. Demande en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

19. Octroi de contrat – Révision du plan d'urbanisme

20. MRC de Maskinongé – Approbation du règlement d'emprunt 207-09

21. Demande de dérogation mineure – Chantale Lahaie et Éric Désaulniers

Séance ordinaire du 2 mars 2009

22. Demande de dérogation mineure – Raymond Leclair
 23. Autorisation de signataires – Contrat de soutien technique informatique pour les bibliothèques
 24. Commission Hockey Mineur St-Boniface – Versement de la subvention saison 2008-2009
 25. Forum Jeunesse – Système de lumières
 26. Varia
 - 26.1 Appel d'offres - Déneigement
 - 26.2 Pacte rural – Autorisation du dépôt d'un projet
 - 26.3 MTQ – Rang des Dalles – Réfection de l'intersection
 - 26.4 Appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ – Luc et Louis-René Papineau – Voodoo Paintball
 - 26.5 Motion de félicitations – 44^e Finale des Jeux du Québec
- Période de questions
27. Levée de l'assemblée

2009-03-062

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire fait le point sur certains dossiers de la municipalité :

- Dossier du paintball :
Ce dossier est à l'étude auprès de la CPTAQ depuis avril 2008. Aussitôt que la décision sera rendue par cette dernière, la municipalité agira en fonction de la décision.
- Dossier convention collective :
Nous sommes rendus au point qui traite de la sous-traitance, donc les discussions vont reprendre aussitôt que nous aurons statué sur ces dossiers tels que; espaces verts, le déneigement, etc. Cela devrait être final au début du mois d'avril.
- Panneau d'affichage à la caisse populaire :
La caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie offre gratuitement à la municipalité et à tous les organismes, la possibilité de communiquer leurs activités à la population. Pour ce faire, il s'agit d'envoyer l'information au bureau municipal et eux verront à le transmettre au responsable des communications.
- Puits contaminés (secteur St-Thomas) :
Puisqu'il s'agit de puits privés, l'intervention de la municipalité se limite à faire un suivi rigoureux auprès du ministère de l'Environnement.

Enfin, il adresse des félicitations aux organisateurs du concert Zaria présenté dimanche le 22 février dernier et remercie les propriétaires de la ferme Éthier pour leur accueil le 14 février dernier, lors de la journée porte ouverte à l'occasion du 150^e anniversaire de la municipalité. Près de 300 personnes ont profité du sentier de glace et des jeux pour enfants.

2. Lecture et adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 2 mars 2009

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2009 et de la séance extraordinaire du 16 février 2009 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2009-03-063

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2009 et de la séance extraordinaire du 16 février 2009 soient et sont adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 02-03-2009 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2009-03-064

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 02-03-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

2009-03-065

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver les déboursés pour la période du 25 janvier au 28 février 2009 totalisant 284 233,04 \$ ainsi que les déboursés au 31 décembre 2008 mais reçus en 2009 au montant de 82 476,50 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 31 décembre 2008* au montant de 2 687,07 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer *au 28 février 2009* au montant de 153 899,95 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Grenier Ressources Humaines inc. – Paiement d'honoraires

Séance ordinaire du 2 mars 2009

2009-03-066

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture # 2511 au montant de 1 333,17 \$ à Claude Grenier Ressources Humaines inc. relativement à la convention collective et à l'élaboration d'une politique concernant les cadres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Bureau en gros – Achat de chaises

2009-03-067

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Bureau en Gros au montant de 4 334,40 \$ incluant les taxes pour l'achat de cent (100) chaises pour la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Refonte plan et règlement d'urbanisme – Groupe Conseil Enviram Inc.

2009-03-068

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à Groupe Conseil Enviram inc. les honoraires relativement à la refonte du plan et des règlements d'urbanisme, factures numéro F124-02136 et F124-02153 pour un montant total de 9 092,08 \$ (Rés. 2008-03-090).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Gilles Boisvert – Comptoir de restauration – Salle communautaire

2009-03-069

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Gilles Boisvert au montant de 1 950 \$ pour la fabrication et l'installation d'un comptoir de restauration à la salle communautaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Claude Gélinas et fils inc. – Électricité du comptoir de restauration – Salle communautaire

2009-03-070

Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Gélinas et Fils inc. au montant de 304,07 \$ pour les travaux électriques reliés au comptoir de restauration de la salle communautaire

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Tremblay, Bois, Mignault, Lemay – Paiement d'honoraires

2008-03-071

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer à Tremblay, Bois, Mignault, Lemay les honoraires pour services professionnels dans divers dossiers au montant de 968,05 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 mars 2009

6. Engagements de crédits – Mars 2009

2009-03-072

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

24 drapeaux de la municipalité (Sport St-Bo)	2 304 \$
1000 épinglettes + montage (Sport St-Bo)	950 \$
Remplacement vitrine thermo – Hôtel de ville	1 829 \$
Fourniture et installation d'un ventilateur – Séchoir à boyau	626 \$
5 affiches d'identification des parcs (AB Laminage)	820 \$
2 kit « N » - Usine d'épuration	8 000 \$
Machine à pression	9 400 \$
Total	23 929 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même les zones Cs-01 et Af-18 et agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le «Règlement de zonage» numéro 234-90 a été adopté en 1990 et qu'une mise à jour de ce règlement s'impose ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Francine Boulanger pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 février 2009, 19h30;

ATTENDU QUE tous les membres présents du conseil déclarent, à la demande du maire, avoir lu le présent document et son annexe;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée unanimement par les membres présents du conseil (des copies du règlement et son annexe sont disponibles pour l'assistance);

2009-03-073

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le premier projet de règlement 379-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à agrandir la zone Ac-01 à même les zones Cs-01 et Af-18 et agrandir la zone Ra-11 à même la zone Cs-01, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du règlement 377-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme ;

Séance ordinaire du 2 mars 2009

ATTENDU QUE le «Règlement de zonage» numéro 234-90 a été adopté en 1990 et qu'une mise à jour de ce règlement s'impose ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Gaëtan Léveillé pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 octobre 2008, 19h30;

ATTENDU QUE l'avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 31 janvier 2009 et s'est tenue le 9 février 2009;

ATTENDU QU'il a été mentionné par monsieur le maire d'une omission avait été faite et qu'il y avait lieu de corriger le premier projet 377-09 relativement au résiduel de la zone Ra-17 de manière à l'ajouter à la zone Ce-01, en ajoutant l'article 1.10 au présent règlement);

ATTENDU QUE tous les membres présents du conseil déclarent, à la demande du maire, avoir lu le présent document et son annexe;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée unanimement par les membres présents du conseil (des copies du règlement et son annexe sont disponibles pour l'assistance);

2009-03-074

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le second projet de règlement 377-2009 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à créer la zone Ra-20 à même les zones Ra-17 et Cf-01 et agrandir la zone Ce-01 à même la zone Ra-17, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. MMQ – Réclamation dossier 81938 – Yves Babin

2009-03-075

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement à la Mutuelle des Municipalités du Québec d'un montant de 1 000 \$ en paiement de la franchise du contrat d'assurance relativement à la réclamation de monsieur Yves Babin, dossier 81938.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Architectes – Hôtel de ville

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé, par sa résolution 2009-02-048, des soumissions sur invitation pour la confection de plans préliminaires (esquisses) pour l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Bilodeau, Baril associés, architectes	5 000 \$
Beaudry & Palato inc.	3 800 \$
Régis Côté & associés, architectes	7 900 \$

Séance ordinaire du 2 mars 2009

2009-03-076 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la confection de plans préliminaires (esquisses) de l'hôtel de ville à la firme d'architectes Beaudry & Palato inc. pour la somme de 3 800 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. ACSIQ – Inscription à une formation

2009-03-077 Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur incendie à participer à la formation « Comment soutenir ses pompiers lors d'événements dramatiques » de l'ACSIQ qui se tiendra à Drummondville le 18 mars 2009. La municipalité assumera les frais d'inscription de 107,23 \$ en plus des frais de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. ACSIQ – Congrès 2009

2009-03-078 Il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le directeur incendie et le directeur-adjoint à participer au congrès 2009 de la l'ACSIQ qui se tiendra à Rimouski du 6 au 9 juin 2009. La municipalité assumera les frais d'inscription, les frais de déplacement et de séjour.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Service incendie – Démission d'un pompier

CONSIDÉRANT la lettre de démission transmise par monsieur Christian Poirier à l'effet qu'il ne pouvait plus être pompier au sein de la Brigade de Saint-Étienne-des-Grès;

2009-03-079 **EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Christian Poirier comme pompier de la Brigade incendie de Saint-Étienne-des-Grès et ce, effectif au 8 mars 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Premiers répondants – Augmentation de l'allocation

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

15. MTQ – Subvention chemin du Lac-Bourassa – Approbation des dépenses réalisées

2009-03-080 Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Lac Bourassa pour un montant subventionné de 7 483,99 \$ et que les travaux ont été exécutés conformément. De plus, puisque la subvention est supérieure aux dépenses réalisées, le conseil municipal demande un report de l'aide financière de 7 500 \$ pour l'année financière 2009-2010 car il a été impossible de terminer les travaux de rechargement du chemin en raison que des travaux d'arpentage doivent être réalisés avant d'en terminer le rechargement.

Séance ordinaire du 2 mars 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Vidange des étangs aérés

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé, par sa résolution 2009-02-049, des soumissions publiques pour effectuer la vidange des étangs aérés;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Veolia Services à l'environnement	75 694,54 \$
La Corporation Newalta	117 017,51 \$
Terratube	57 873,50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Claude Belzile de la firme Pluritec à l'effet que la soumission la plus basse est conforme;

2009-03-081

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroi le contrat pour la vidange des étangs aérés à Terratube pour un montant de 57 873,50 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Appui à la RGMRM – Demande d'assistance gouvernementale pour le recyclage

ATTENDU la crise financière qui sévit dans le domaine de la vente des matières recyclées et qui met en péril la survie des centres de tri au Québec, plus particulièrement celui de Récupération Mauricie;

ATTENDU que Récupération Mauricie est une société détenue conjointement par le Groupe RCM de Yamachiche, une organisation à but non lucratif (un centre de travail adapté), et la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, un organisme public (au sens de la Loi sur la fiscalité municipale) regroupant les municipalités de la Mauricie;

ATTENDU que Récupération Mauricie est un centre de tri mécanisé et moderne construit il y a quatre ans avec du financement privé et municipal sans aucune subvention gouvernementale;

ATTENDU que plus de 70 personnes sont à l'emploi de Récupération Mauricie;

ATTENDU que les 90 emplois à l'usine de Groupe RCM à Yamachiche sont tributaires de la poursuite des opérations de tri et de recyclage de Récupération Mauricie;

ATTENDU que 70 % de tous ces emplois sont occupés par des personnes handicapées;

ATTENDU que les activités de recyclage réalisées en 2009 sur le territoire de la Régie représentent une dépense de plus de 4.3 M \$ par année pour ses municipalités membres soit plus de 175 \$ par tonne;

ATTENDU que les revenus municipaux en 2009 provenant du programme de compensation financière pour la collecte sélective, pour l'année de référence 2007, ont déjà été budgétés ou comptabilisés à titre de solde recevable afin d'assumer une

Séance ordinaire du 2 mars 2009

partie des coûts des activités de recyclage mis en place par la Régie et les municipalités membres;

ATTENDU que la Régie ni aucune de ses municipalités membres n'avaient budgété les sommes requises, en cette période de crise, pour maintenir la collecte sélective et, plus spécifiquement, les opérations de tri chez Récupération Mauricie;

ATTENDU que le plan d'aide déposé par la Ministre du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs pour soutenir les centres de tri n'offre pas les ressources financières nécessaires au maintien des opérations de Récupération Mauricie;

2009-03-082

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Normand Papineau, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès appuie les démarches de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie à savoir:

- manifeste à la Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, leur insatisfaction concernant son plan de soutien aux centres de tri;
- requiert promptement une aide financière distincte et temporaire, afin d'aider le monde municipal, en cette période de crise, à maintenir les programmes de collecte sélective dans l'atteinte des objectifs de la politique Québécoise de gestion des matières résiduelles;
- recommande à la Ministre de mettre en place un programme équitable d'aide financière aux municipalités pour assurer le maintien de la collecte sélective et du tri des matières en fonction des efforts qu'elles ont déployés pour atteindre les objectifs de la politique Québécoise de gestion des matières résiduelles;
- avise la Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, que, si les municipalités n'obtiennent pas d'aide financière additionnelle du gouvernement, elles seront dans l'obligation d'établir un plan de contingence afin de récupérer à même d'autres activités reliées à la gestion des matières résiduelles réalisées sur leur territoire les sommes essentielles au maintien du service de collecte sélective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Demande en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Maskinongé est entré en vigueur le 12 novembre 2008;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès devait, dans les 6 mois de l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tous règlements de concordance, de façon à donner suite à l'entrée en vigueur du schéma révisé;

CONSIDÉRANT les nombreuses rencontres qui se sont tenues avec les membres du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité sur les modifications qui devraient être apportées au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme pour tenir compte des modifications au schéma, mais également pour mettre à jour ces documents qui ont été adoptés il y a maintenant plus de 19 ans;

CONSIDÉRANT qu'il découle de ces différentes rencontres qu'il est opportun de procéder par le remplacement global de la réglementation d'urbanisme dans le cadre d'un processus de révision du plan d'urbanisme, tel que le prévoit les articles 110.3.1 et 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Séance ordinaire du 2 mars 2009

CONSIDÉRANT que ces articles prévoient que pour remplacer le règlement de zonage et de lotissement, le conseil doit adopter ces règlements de remplacement le même jour où il adopte le règlement révisant le plan d'urbanisme de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire ainsi profiter de l'exercice de révision du schéma de la MRC pour remodeler son plan d'urbanisme et sa réglementation d'urbanisme, tout en assurant la concordance exigée par la loi;

CONSIDÉRANT par ailleurs que la MRC de Maskinongé a, par son règlement portant le numéro 204-08, entré en vigueur le 12 novembre 2008, modifié le schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT que pour tenir compte de ces modifications au schéma révisé et pour tenir compte des impératifs prévus à l'article 110.10.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité n'est pas en mesure, dans le délai déjà accordé par la ministre, de compléter le processus de remplacement de sa réglementation;

2009-03-083

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions un nouveau délai pour l'adoption des documents visés à l'article 59 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit jusqu'au 12 novembre 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de contrat – Révision du plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Enviram afin d'effectuer la refonte du plan d'urbanisme de la municipalité;

2009-03-084

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour la refonte du plan d'urbanisme à la firme Enviram pour un montant de 20 500 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. MRC de Maskinongé – Approbation du règlement d'emprunt 207-09

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès est membre de la Régie du Parc industriel régional de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Maskinongé, dans son rôle de régie, a adopté un règlement d'emprunt, en date du 11 février 2009, et portant le numéro 207-09;

CONSIDÉRANT que ledit règlement est soumis à l'approbation des municipalités, conformément à l'article 607 du Code municipal;

2009-03-085

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'approuver le règlement numéro 207-09, adoptée le 11 février 2009, et décrétant des travaux de construction et pourvoyant à l'approbation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût et procéder à un emprunt à long terme n'excédant pas neuf cent quinze mille dollars (915 000 \$).

Séance ordinaire du 2 mars 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Demande de dérogation mineure – Chantale Lahaie et Éric Désaulniers

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Chantale Lahaie et monsieur Éric Désaulniers vise à permettre un agrandissement du bâtiment principal, dont la somme des marges latérales est de 5,1 m au lieu de 6 m, tel que le règlement de zonage 234-90, article 75 l'exige;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Chantale Lahaie et monsieur Éric Désaulniers;

2009-03-086

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Chantale Lahaie et monsieur Éric Désaulniers et concernant le 215, des Gouverneurs, lot 2 545 164, zone Ra-06.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Demande de dérogation mineure – Raymond Leclair

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Raymond Leclair vise à permettre le lotissement du lot 2 546 024 dont le frontage du terrain est de 43,07 m au lieu de 50 m, tel que le stipule l'article 27 du règlement de lotissement 235-90;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil de suspendre l'étude de la demande de dérogation mineure de monsieur Leclair aux fins de permettre à ce dernier et à la personne propriétaire du lot 2 546 027 de tenter d'en venir à un accord pour une acquisition de gré à gré. À la lumière des résultats de ces discussions, le CCU pourrait reprendre l'étude de la demande;

2009-03-087

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Normand Papineau et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès suspende l'étude de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Raymond Leclair et concernant le lot 2 546 024, zone Af-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Autorisation de signataires – Contrat de soutien technique informatique pour les bibliothèques

CONSIDÉRANT l'offre de service de la compagnie CPU Service inc. pour le soutien technique informatique pour les bibliothèques de Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Thomas-de-Caxton;

2009-03-088

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre de service de la compagnie CPU Service inc. pour assurer le soutien technique informatique des bibliothèques de Saint-Étienne-des-Grès et de Saint-Thomas-de-Caxton et autorise le maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 mars 2009

24. Commission Hockey Mineur St-Boniface – Versement de la subvention saison 2008-2009

CONSIDÉRANT l'entente avec la municipalité de Saint-Boniface à l'effet de verser 40 \$ par joueur;

CONSIDÉRANT qu'il y a 44 joueurs d'inscrits pour la saison 2008-2009;

2009-03-089

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse un montant de 1 760 \$ à la Commission Hockey Mineur de Saint-Boniface pour la saison 2008-2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Forum Jeunesse – Système de lumières

CONSIDÉRANT la demande de Forum Jeunesse à l'effet de donner le système de lumières à la municipalité ainsi que sa responsabilité en échange de la gratuité lors de la tenue de leurs événements ;

2009-03-090

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Normand Papineau et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de Forum Jeunesse en prenant la possession et la responsabilité du système de lumières en échange de la gratuité pour leur organisme lors de la tenue de leurs événements.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26. Varia

26.1 Appel d'offres - Déneigement

2009-03-091

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver des rues de la municipalité, pour un contrat de 3 ans ou 5 ans.

Les documents seront disponibles à compter du 17 mars 2009 au bureau municipal de Saint-Étienne-des-Grès.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées, devront être reçues au plus tard 15 h mercredi le 31 mars 2009 au bureau municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

26.2 Pacte rural – Autorisation du dépôt d'un projet

2009-03-092

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à déposer le projet de construction d'un gazebo, l'installation d'un cadran solaire et l'aménagement de sentiers dans le parc Réal St-Onge, dans le cadre du Pacte rural et à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 2 mars 2009

26.3 MTQ – Rang des Dalles – Réfection de l'intersection

CONSIDÉRANT que d'importants travaux de réfection de la chaussée seront effectués sur le rang des Dalles;

CONSIDÉRANT que durant tout l'hiver de nombreux trous se font à tous les jours et nécessitent la venue des travailleurs du ministère afin d'en effectuer les réparations;

2009-03-093

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu par le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès demande au ministère des Transports de procéder à la réfection de l'intersection du rang des Dalles et de la rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Normand Papineau manifeste un conflit moral relativement au prochain point à être pris en compte et se retire de son siège à 20 h 11.

26.4 Appui à la demande d'autorisation à la CPTAQ – Luc et Louis-René Papineau – Voodoo Paintball

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation porte sur l'utilisation non agricole d'une partie du lot 2 545 027 situé dans la zone Af-05;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé en territoire agricole protégé par la Loi;

CONSIDÉRANT que ce type de projet est permis dans cette zone en vertu du règlement de zonage 234-90, article 106;

CONSIDÉRANT que l'espace visé a un potentiel agricole moyen, soit de classe 4;

CONSIDÉRANT que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif significatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins;

CONSIDÉRANT qu'il existe d'autres d'espaces disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole pour ce projet;

CONSIDÉRANT que les demandeurs exploitent actuellement ce commerce à l'intérieur des limites de la zone blanche et de la zone verte;

CONSIDÉRANT que les demandeurs sont présentement en processus de demande auprès de la Commission pour invoquer un droit pour l'utilisation non agricole sur ce même lot et le lot 2 545 456;

2009-03-094

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie la demande déposée par messieurs Luc Papineau et Louis-René Papineau.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Normand Papineau reprend son siège à 20 h 12.

Séance ordinaire du 2 mars 2009

26.5 Motion de félicitations – 44^e Finale des Jeux du Québec

2009-03-095

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations et souhaite la meilleure des chances à trois (3) athlètes de notre municipalité qui nous représenteront lors de la 44^e Finale des Jeux du Québec; Kimberly Tran-Gnoc en hockey féminin, Léonie Lafontaine-Boilard en nage synchronisée et Audrey Potz en plongeon.

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 13
Fin : 20 h 18

27. Levée de l'assemblée

2009-03-096

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière